



La Certification Européenne de EBAss

Le programme de certification Européen de EBAss

Traduction libre réalisée par T. Moons
Le document original est en langue anglaise

President:

Mr HOUMAN Robert (B)

Vice President:

Miss CAMPANARO, Valeria (I)

Board of Directors:

Mr ATKEY, Peter (UK)
Miss CHANDRINO, Angeliki (GR)
Mr MC KENNA, Steve (UK)
Mr NEIRYNCK, Yoerik (B)
Mr RUGGIU, Alberto (I)

General Secretary:

Miss GEELS, Judith (NL)

General Treasurer:

Mr HOUMAN Robert (B)

1. Introduction

Jusqu'à présent, la formation initiale ainsi que la formation continue du personnel des Centres Hyperbare n'ont jamais été définies sur un plan Européen. C'était un objectif essentiel de EBAss (European Association of Baromedical Nurses and Operators) qui au travers de ses comités Education et Accréditation, composés de chaque catégorie de personnel, s'est attelé à cette tâche.

2. Méthode

Prenant en compte les programmes d'entraînements et de formations dans et en dehors d'Europe, un document ressources ayant une approche globale et approprié a été préparé. Ce document ressources a été accepté par l'ECHM et est depuis intégrer comme document ECHM.

3. Discussion

Avant le lancement du système de certification, il est important de d'apporter quelques clarifications relatives aux conditions à remplir afin qu'une personne puisse se présenter aux formations et être certifiée. La procédure suivante a été adoptée.

3.1 Eligibilité

La certification est valable à plusieurs niveaux et en accord avec EBAss/EBC/ECHM.

3.2 Processus

La formation suivant le document ressources doit être accomplie avant d'être accepté comme candidat à la certification, l'achèvement réussi de la formation théorique sera prouvé par lettre du Centre de formation;

Les Centres Hyperbares désireux de dispenser la théorie le

European Baromedical Association for Nurses, Operators and Technicians

EBAss is an international, non profit association

Registered office: 9, Sainte Anne - B 7880 FLOBECQ - BELGIUM

Secretariat: EBAss - 28 rue des Plaiteux - 4620 FLERON - BELGIUM

E-Mail: secretary@ebass.org

Website: www.EBASS.org

pourront après approbation de EBAss/EBC. En plus les candidats disposeront de rapports d'entraînements pratiques délivrés par un Centre de formation approuvé comme exigé par EBC (Les Centres désireux de dispenser la pratique le pourront après approbation de EBAss/EBC). La seule exception a cette exigence de formation préalable est réservée aux personnes qui peuvent prouver qu'elles travaillent dans un centre hyperbare comme accompagnateur ou infirmier durant une période d'au moins 2 ans et qui feront état de cette expérience par une lettre signée du Directeur Médical du centre hyperbare concerné. Cette lettre sera adressée au Conseil d'Administration de EBAss. Lorsque cette demande aura été approuvée, le candidat sera autorisé à réaliser l'examen en ligne, dans le cadre de ses fonctions, en vue d'être certifié. Cette exception est valable à partir de 2010 jusqu'à janvier 2012. Après cette date, tous le personnel désireux d'être certifié devra suivre une formation telle que définie dans le document ressources.

4. Les examens

4.1 Les examens théoriques et pratiques seront organisés par le centre hyperbare participant sur la base des syllabus d'exercices publiés par EBAss. La réussite du candidat sera confirmée l'employeur actuel ou le Directeur Médical du Centre Hyperbare participant. Elle sera la preuve des compétences du candidat. Cette lettre sera envoyée au Comité d'Accréditation de EBAss afin d'obtenir la certification du candidat.

4.2 Tous les examens théoriques seront réalisés "En Ligne" via le site de EBAss: www.ebass.org. L'identité du candidat est de la responsabilité du Directeur Médical du centre hyperbare. L'accès au niveau approprié de l'examen sera garanti suivant l'acceptation des preuves citées ci-dessus, de la formation, à l'acceptation droit d'inscription (paiement en ligne). Les droits seront accordés par le Comité d'Accréditation de EBAss qui autorisera le candidat à l'examen en lui attribuant un code d'accès approprié; les candidats auront 30 jours d'attente entre la demande et la réception des codes d'accès.

4.3 La durée de l'examen théorique doit être évidente pour le candidat avant qu'il ne commence (la durée totale sera équivalente à 1 minute et demi par question). Prioritairement il sera demandé au candidat de prouver qu'il a bien compris le mécanisme du système ou comment compléter l'examen de telle manière qu'il n'y a aucun doute sur ce qui est demandé au candidat. Dès que le candidat aura lu, compris et accepté les instructions le décompte de temps de l'examen commence; si le candidat, au terme du temps imparti, n'a pas répondu à toutes les questions, l'examen sera terminé et seules les questions répondues seront prises en comptes.

4.4 Le résultat de l'examen est automatisé, ce résultat sera envoyé à l'Administrateur de l'Accréditation qui transférera les résultats vers le candidat. Si le candidat a réussi l'examen son certificat sera traité et envoyé par Email. En cas d'échec à l'examen, les matières dans lesquelles le candidat à besoin d'un perfectionnement lui seront fournies; les questions individuelles ne seront pas discutées avec le candidat ni avec tout autre personne. Le candidat sera invité à représenter l'examen, mais pas avant un délai d'un

European Baromedical Association for Nurses, Operators and Technicians

EBAss is an international, non profit association

Registered office: 9, Sainte Anne - B 7880 FLOBECQ - BELGIUM

Secretariat: EBAss - 28 rue des Plaiteux - 4620 Fleron - BELGIUM

E-Mail: secretary@ebass.org

Website: www.EBASS.org

mois après l'échec. Durant ce mois il est recommandé au candidat d'approfondir les matières défaillantes. Après un mois, le candidat peut à nouveau faire une nouvelle demande de code d'accès qui lui seront envoyés après réception des droits d'inscription adéquats. Les candidats qui échouent une seconde fois peuvent à nouveau tenter encore un mois après, mais s'il échouent une nouvelle fois ils ne pourront plus représenter d'examen avant douze mois.

4.5 De quoi le candidat à besoin afin de présenter l'examen?

Un ordinateur avec connexion internet.

Une calculatrice.

Toutes les informations nécessaires seront envoyées électroniquement lorsque nécessaire. L'examen est à livre ouvert, par conséquent, le candidat peut avoir toutes les informations écrites qu'il juge nécessaire.

4.6 Conditions de réussite

Chaque examen est considéré comme réussi à condition d'obtenir 70%. Les personnes qui obtiennent un résultat de plus de 90% réussiront avec Distinction.

5. Durée et renouvellement de la certification.

5.1 Chaque certificat aura une validité de 2 ans à partir de la date de qualification. Le rappel sera automatiquement généré et envoyé à l'adresse Email du candidat 6 mois avant expiration. Pour pouvoir prétendre au renouvellement, il sera demandé au candidat de prouver avoir travaillé dans un Centre Hyperbare au moins 200 heures par lettre signée du Directeur Médical du Centre. En plus, le candidat devra prouver la participation à au moins 12 heures de formation continuée sur la période de 2 ans. Par exemple, la participation au meeting biannuel de EBAss ou la participation à un congrès approprié.

5.2 Perte de certification:

Si une personnes perde sa certification, elle sera listée comme ayant perdu sa certification. Si après la perte de certification, cette personne demande son renouvellement dans les 12 mois de la date d'expiration alors une pénalité de 200€ sera redevable; si cette personne est un membre de EBAss la pénalité sera de 100€. Dans ce cas, la nouvelle certification sera anti datée à la date du renouvellement original. Si une personne ne renouvelle pas sa certification dans les 12 mois de la date de renouvellement il lui sera demandé, si d'aventure elle désire récupérer sa certification, de recommencer tout à zéro; satisfaire aux examens EBAss du niveau approprié et payer les droits d'inscription requis.

European Baromedical Association for Nurses, Operators and Technicians

EBAss is an international, non profit association

Registered office: 9, Sainte Anne - B 7880 FLOBECQ - BELGIUM

Secretariat: EBAss - 28 rue des Plaiteux - 4620 Fleron - BELGIUM

E-Mail: secretary@ebass.org

Website: www.EBASS.org

6. Droits d'inscriptions :

Certification initiale (ECHCO or ECHRN): €200.00

Pour les membres EBAss : €100.00

Pour les deux certifications : 30% de ristourne

La cotisation, durant deux ans, est offerte aux membres de l'association qui réussissent l'examen de qualification.

La cotisation, d'un an, est offerte aux NON membres de l'association qui réussissent l'examen de qualification.

Dans le cadre de la procédure des Grand Pères, la cotisation d'un an est offerte.

Renouvellement de la demande après échec à l'examen : €50.00

Renouvellement (ECHCO or ECHRN): €150.00

Pour les membres EBAss : €50.00

Pour les deux certifications : 30% de ristourne

7. La clause « Grand Père »

7.1 Seuls les membres existants de EBAss pourront prétendre à la clause de « Grand Père ». Les personnes souhaitant voir appliquer leur certification selon le système du « Grand Père » devront envoyer un Curriculum Vitae ainsi que tous documents jugés nécessaires au Conseil d'Administration de EBAss. La décision du Conseil d'Administration de EBAss est définitive.

7.2 EBAss/EBC reconnaît qu'un certain nombre de personnes disposent, pour l'heure, de qualifications telles que National Board of Diving & Hyperbaric Medical Technology (NBDHMT) ou autres. Les personnes pouvant prouver, date à l'appui, d'une Certification de Technicien Hyperbare (CHT) seront évalués au niveau du European Certified Hyperbaric Chamber Operator (ECHCO), les personnes ayant la qualification d'infirmier hyperbare (CHRN) seront évalués au niveau du European Registered Hyperbaric Nurse (ECRHN). Les autres qualifications seront évaluées par le Conseil d'Administration de EBAss.

7.3 Les preuves de certificat antédattées doivent donner les informations suivantes: nom du détenteur, date de la qualification ainsi que la durée de validité du certificat, l'authenticité de ces informations seront vérifiées auprès du registre NBDHMT ou autres, et ce avant qu'un dossier ne soit accepté. Autre manière d'introduire son dossier; apporter la preuve de travailler depuis 10 ans dans un Centre Hyperbare ou avoir le statut de Safety Manager (ou équivalent) depuis au moins 5 ans.

7.4 Les droits d'inscription pour la clause « Grand Père » à travers EBAss/EBC sont de 50€ par personne. Une fois passé par EBAss/EBC, les personnes seront sujet au renouvellement comme détaillé ci-dessus.

European Baromedical Association for Nurses, Operators and Technicians

EBAss is an international, non profit association

Registered office: 9, Sainte Anne - B 7880 FLOBECQ - BELGIUM

Secretariat: EBAss - 28 rue des Plaiteux - 4620 Fleron - BELGIUM

E-Mail: secretary@ebass.org

Website: www.EBASS.org

7.5 Durée de la Clause Grand Père:

La Clause Grand Père commence en janvier 2010 pour une période de 2 ans (janvier 2012) après quoi, la seule et unique voie pour obtenir la Certification Européenne EBAss sera le chemin normal utilisé par les non membres.

If you have any questions please direct them to the President
Accreditation Committee (Mr Pete Atkey) at
accreditation@ebassexam.eu

European Baromedical Association for Nurses, Operators and Technicians

EBAss is an international, non profit association

Registered office: 9, Sainte Anne - B 7880 FLOBECQ - BELGIUM

Secretariat: EBAss - 28 rue des Plaiteux - 4620 Fleron - BELGIUM

E-Mail: secretary@ebass.org

Website: www.EBASS.org